



Téléphone
+44 (0)1727 875 544

Fax
+44 (0)1727 871 341

Internet
<http://www.itri.co.uk>

ITRI Ltd
Secrétariat du Programme iTSCI
Unit 3, Curo Park, Frogmore,
St. Albans, Herts AL2 2DD, R-Uni

COMMENTAIRES CONCERNANT LE RAPPORT DE GLOBAL WITNESS « L'HEURE DE CREUSER PLUS PROFONDÉMENT »

Septembre 2017

Global Witness (GW) a récemment publié un rapport « *L'Heure de creuser plus profondément*¹ » qui a passé en revue l'évolution des rapports publics annuels recommandés dans l'Étape 5 du Guide OCDE sur le devoir de diligence. Cette revue a fait référence à de nombreux rapports publics émanant d'entreprises du secteur 3T membres de l'iTSCI, auxquels on peut avoir accès sur le site web de l'iTSCI², et elle a également émis certaines recommandations à l'attention des entreprises et du programme iTSCI.

Nous avons été heureux de constater que des **progrès notables ont été reconnus dans les chaînes d'approvisionnement 3T** et dans les pays où l'iTSCI est en opération - tous les rapports, sauf un, concernaient les minerais 3T plutôt que l'or, tous les rapports 3T étaient publiés par des membres de l'iTSCI, et contrairement aux autres pays dans lesquels l'iTSCI exerce ses activités, il n'y avait pas de rapports sur les 3T venant de l'Ouganda où, à l'époque, l'iTSCI n'avait pas encore été mise en œuvre.

L'iTSCI a aussi été ravie de coopérer avec GW au cours de son enquête, notamment en encourageant les sociétés membres à répondre aux demandes de GW, et aussi en apportant son assistance pour la visite de la coopérative Abahizi au Rwanda. Nous n'avons toutefois pas eu l'opportunité d'examiner les recommandations finales du rapport avant sa publication, et l'on trouvera nos commentaires ci-dessous.

Recommandation de GW > *Veiller à ne pas enlever, ou à ne pas conseiller aux entreprises d'enlever de leurs rapports publics sur le devoir de diligence les informations non sensibles sur les risques.*

Nous sommes heureux que GW n'ait pas identifié d'exemples significatifs de suppression par le personnel iTSCI d'informations non sensibles contenues dans des rapports publiés sur notre site web. Les informations que nous considérons comme étant sensibles/confidentielles sont expliquées dans le détail aussi bien dans notre lettre d'avril 2017 (ajoutée dans l'Annexe 5 du rapport de GW) que dans notre lettre de juillet 2017 (ne figurant pas dans le rapport de GW mais jointe à la présente réponse) qui traite plus en détail des rapports annuels d'ETI and de TSL. Nous nous efforçons d'appliquer des normes de transparence cohérentes et justes qui tiennent compte de la confidentialité des activités et suivent les recommandations du guide OCDE et les pratiques commerciales habituelles.

Pour ce qui concerne ETI, il faut noter que l'évaluation des risques sur le lieu de travail avait déjà été publiée l'année précédente (2014³), et est également publiée (avec les expurgations appropriées pour les sujets hors de notre champ d'action) pour 2016⁴. Cela illustre les améliorations continues des politiques iTSCI au fur et à

¹ cf. <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/democratic-republic-congo/heure-de-creuser-plus-profondement/>

² cf. <https://www.itri.co.uk/information/itsci/members-annual-public-reports>

³ cf. https://www.itri.co.uk/index.php?option=com_mtree&task=att_download&link_id=55252&cf_id=24

⁴ cf. https://www.itri.co.uk/index.php?option=com_mtree&task=att_download&link_id=55819&cf_id=24

mesure que nous apprenons par l'expérience.

Lors d'une autre communication de suivi avec TSL, dont GW était au courant mais qui ne semble pas avoir été prise en considération, la société a confirmé que « *le rapport 2015 n'est autre qu'une nouvelle version que nous avons réalisée mais qui ne vous avait pas encore été envoyée... L'évaluation des risques est quelque chose que nous avons mis à jour suite à quelques incidents récents pour permettre à notre personnel de comprendre ce qu'il doit faire* ». Autrement dit, les documents obtenus par GW étaient des versions mises à jour, pas les versions originales fournies à l'iTSCi.

Recommandation de GW> Traiter la mauvaise qualité des rapports sur les risques comme un signal d'alerte et répertorier cela comme un incident nécessitant un suivi.

GW considère que les rapports publics sont la clé qui transforme la théorie du devoir de diligence en pratique, et un vecteur de partage d'informations à travers la chaîne d'approvisionnement permettant un examen et des vérifications publics. Alors que cela serait le cas si aucun programme de l'industrie n'était en place et si les rapports annuels étaient une source d'information clé, l'iTSCi attend un engagement beaucoup plus continu de la part de ses sociétés membres en matière d'atténuation des risques par le biais de notre mécanisme de rapport des incidents, lesquels sont suivis par des discussions animées par nos équipes d'évaluation sur le terrain, avec des sanctions possibles au niveau du statut des membres. L'absence de réaction face à un risque de la part d'un acteur quel qu'il soit, pas seulement les entreprises, mais aussi les autorités ou notre propre personnel iTSCi, est déjà enregistrée, partagée mensuellement, voire plus fréquemment, avec la chaîne d'approvisionnement et rendue publique dans les sommaires des incidents⁵. La réaction aux risques, et les rapports sur ceux-ci, sont également évalués par des audits iTSCi dont les synthèses sont publiques⁶.

La mise en œuvre concrète par le biais d'un programme de l'industrie est l'approche la plus efficace. La dépendance vis-à-vis des rapports publics annuels, qui sont publiés un certain temps après que les risques se soient produits et contiennent des informations qui ne sont pas vérifiées, serait considérablement moins crédible ou efficace. Toute société, à n'importe quel point de la chaîne d'approvisionnement, peut participer en tant que membre de l'iTSCi afin de recevoir régulièrement les meilleures informations possibles sur les risques et de les suivre comme il convient.

Le Guide OCDE insiste sur le fait qu'au bout du compte les entreprises sont responsables de leur propre devoir de diligence et, en conséquence, l'iTSCi attend de tous ses membres qu'ils apprécient les informations sur les fournisseurs et effectuent leurs propres évaluations afin d'arrêter leurs décisions sur la poursuite des activités commerciales. Bien que nous reconnaissons que les rapports annuels fournis par les membres pourraient être améliorés, et nous prévoyons de continuer à leur apporter des conseils et suggestions sur le contenu ou d'autres recommandations, nous considérons que le fait de porter un jugement sur ce qu'une société a décidé d'inclure dans son propre rapport est un pas au-delà du champ de notre responsabilité. L'iTSCi n'ouvre pas d'incidents pour souligner qu'un membre quelconque n'a pas publié de rapport.

Recommandation de GW> Traiter la participation d'une personne politiquement exposée (PPE) à la propriété et/ou la gestion d'une entreprise comme un signal d'alerte, à savoir un risque de corruption et/ou de lien direct ou indirect avec un conflit.

Des commentaires sur les PPE figurent déjà dans notre lettre de juillet 2017 jointe à cette réponse. Les PPE ne sont pas explicitement mentionnées dans le corps du Guide OCDE et par conséquent ne tombent pas directement dans le champ de nos activités. Néanmoins, sans nommer les PPE de façon explicite, la procédure

⁵ cf. <https://www.itri.co.uk/information/itsci/itsci-incident-summaries>

⁶ cf. <https://www.itri.co.uk/information/itsci/itsci-company-audits>

d'adhésion à l'iTSCi ne manque pas de souligner la participation à la propriété d'une entreprise de personnes présentant des risques plus élevés lorsque cela est le cas et le prend déjà en considération dans le contexte des risques mentionnés dans l'Annexe II du Guide OCDE.

Recommandation de GW > Communiquer clairement que les informations sur la propriété des entreprises et les conflits d'intérêt potentiels existent dans sa base de données des membres, laquelle devrait par ailleurs être facilement consultable.

Les informations sur la propriété d'une entreprise sont obtenues et conservées par l'iTSCi, et tous les risques ou conflits d'intérêt identifiés sont soulignés dans des sommaires publics du statut de l'entreprise et de sa compréhension du devoir de diligence. Toutefois, les coordonnées et renseignements personnels sur des particuliers sont confidentiels et ne sont pas partagés avec tous les membres. Si un membre a l'intention d'entamer des activités commerciales avec un autre membre, il peut demander des renseignements directement à l'iTSCi et une fois la légitimité de l'intérêt commercial et de la relation client-fournisseur établie, des informations sur les risques potentiels lui sont transmises. Il ne serait pas approprié de créer une base de données contenant des renseignements personnels librement consultable par tous. Les sociétés membres peuvent mener, et mènent effectivement, leurs propres activités complémentaires de devoir de diligence à l'égard des fournisseurs potentiels, pour évaluer les risques financiers et autres, et elles ne comptent pas uniquement sur les informations publiques de l'iTSCi.

À propos de la publication de risques spécifiques

Tout au long du rapport, et dans les recommandations aux entreprises, GW mentionne comment les entreprises devraient signaler des risques spécifiques à leur chaîne d'approvisionnement, toutefois le Guide OCDE sur les minerais 3T ne recommande pas la publication de risques spécifiques tout en traitant des méthodes, des évaluations générales des risques, et des pratiques. Nous ne sommes pas d'accord sur le fait que les informations figurant dans les rapports publics doivent être suffisamment détaillées pour décrire des actions précises et permettre aux autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement d'aborder les risques identifiés et d'agir en conséquence, car non seulement ce serait trop tard mais la publication d'un rapport détaillé sur des risques spécifiques dans une chaîne d'approvisionnement quelconque pourrait nécessiter la permission explicite d'autres entreprises nommées, et cela révélerait des relations client-fournisseur qui, comme le reconnaît le Guide OCDE, doivent rester confidentielles. Alors que le supplément sur l'or mentionne la divulgation de risques réels, ce n'est pas le cas dans le supplément sur les 3T et ce n'est pas une approche qui a été convenue dans les discussions des parties prenantes du secteur des 3T. Puisque GW n'a identifié qu'un seul rapport établi par une société aurifère, il reste à voir si le secteur de l'or publiera des rapports sur des risques spécifiques.

Grâce au Programme iTSCi de l'industrie, les sociétés membres sont tenues au courant des risques avec beaucoup plus de détails et bien plus tôt que cela pourrait être le cas par le biais de l'évaluation de rapports annuels non vérifiés. Certains sommaires des incidents sont aussi rendus publics, les parties responsables de l'atténuation et leurs performances peuvent aussi être évaluées par le biais d'un examen public sans que l'on ait besoin de les inclure de façon répétée dans de nombreux rapports de sociétés.

Commentaires complémentaires

GW souligne que certaines entreprises n'ont pas signalé des accidents survenus sur leurs concessions. L'iTSCi adhère aux réponses de ces entreprises : les incidents touchant la santé et la sécurité, bien qu'importants et demandant des plans d'amélioration, ne sont pas des questions de devoir de diligence liées aux risques

énoncés dans l'Annexe II tels que les conflits et les atteintes aux droits humains, et ne relèvent pas des rapports mentionnés dans l'Étape 5.

GW insinue qu'il est probable que des incidents autres que ceux enregistrés par l'iTSCi et les entreprises existent, mais quand on lui a demandé de donner des exemples d'autres risques qui n'avaient pas été identifiés par le programme, ceux-ci n'ont pas été fournis.

Bien que GW ait demandé à l'iTSCi de transmettre de sa part des communications à certaines entreprises avec des coordonnées incertaines afin de permettre à ces entreprises de répondre, cela n'a pas été fait de façon cohérente. Par exemple, la Malaysia Smelting Corporation (MSC) est mentionnée dans le rapport comme n'ayant pas répondu à la demande de commentaires faite par GW, mais la société affirme ne pas avoir reçu cette demande et il n'a pas été demandé à l'iTSCi de prendre contact avec elle de la part de GW pour l'assurance du suivi.

Dans ses dossiers circonstanciés sur les activités commerciales, l'iTSCi dispose d'une liste d'exportateurs en activité en 2015 dans chaque pays, ceux-ci sont quelque peu différents des exportateurs répertoriés dans le rapport de GW : 4 différences en RDC et 11 différences au Rwanda. Cela aura eu une incidence sur ce que l'on attend de ces exportateurs et le calcul du pourcentage d'entreprises qui ont publié un rapport, comme indiqué dans le Tableau 1 et dans les conclusions générales du rapport de GW. Les divergences au niveau de la documentation et les confusions sont typiques dans cette région, et ceci a aussi été reconnu dans les commentaires de GW, dans son Annexe 1 sur la méthodologie.

Contactez itsci@itri.co.uk pour toutes questions complémentaires ou suggestions

ANNEXE : Seconde réponse (non publiée) à Global Witness (Juillet 2017)



Téléphone

+44 (0)1727 875 544

Fax

+44 (0)1727 871 341

Internet

<http://www.itri.co.uk>

ITRI Ltd

Secrétariat du Programme ITSCI

Unit 3, Curo Park, Frogmore,
St. Albans, Herts AL2 2DD, R-Uni

Nom expurgé à la demande de Global Witness

Global Witness.
Lloyds Chambers
1 Portosken Street
Londres E18BT

Par e-mail à : *Expurgé à la demande de Global Witness*

18 juillet 2017

Cher/ Chère *Nom expurgé à la demande de Global Witness*,

Merci pour vos questions complémentaires en date du 29 juin 2017 et nous sommes heureux d'avoir l'opportunité d'y répondre.

Nous sommes ravis que vous ayez trouvé notre lettre du 19 avril utile et que Global Witness *reconnaisse que les « informations confidentielles » telles que définies dans la note de bas de page 34 du Guide OCDE ne sont pas une exigence ou une attente pour les rapports sur le devoir de diligence stipulés par l'Étape 5*. Veuillez garder à l'esprit cependant que le Guide OCDE n'est pas une loi⁷ et n'édicte pas des termes bien définis ou des exigences normatives, et qu'il ne peut pas supplanter les lois anti-trust ou régissant la concurrence et la protection des données.

La note de bas de page 34 fait référence aux inquiétudes au niveau de la confidentialité des affaires et autres considérations de concurrence et il est important de souligner une fois encore qu'une variété de types d'informations ont une valeur commerciale et concurrentielle, notamment par exemple des informations détaillées sur les zones où se situent les mines fournissant les minerais et les volumes de production. Tandis que le droit sur la concurrence donne des orientations, la mesure dans laquelle une publication d'informations est considérée comme adéquate dépend de la situation dans des marchés donnés, par exemple, les informations considérées comme confidentielles sur le plan commercial par le secteur de l'étain peuvent être différentes de celles que le secteur du tantale considère comme confidentielles. Cela dépend également de la position / des activités d'une entreprise ou d'une autre dans la chaîne d'approvisionnement.

Mines Rutongo et ETI

⁷ Bien qu'il y soit fait référence dans la législation de certains territoires de compétence.

Vous avez observé que selon Rutongo et ETI les deux sociétés ont soumis leurs évaluations des risques 2015 à l'iTSCi avec leurs rapports sur l'exercice du devoir de diligence 2015, mais ITRI ne les a pas publiées.

Les rapports des deux sociétés ont été envoyés depuis une adresse e-mail du Groupe Tinco (actionnaires d'ETI et de Rutongo). Les documents joints étaient des modèles de documents sur le contrôle et l'évaluation des risques sur le lieu de travail (« *Workplace Risk assessment and Control (WRAC)* ») du type utilisé pour les activités minières plutôt que pour les risques spécifiques relevant du Guide OCDE. Ces documents incluaient des observations sur les accidents, l'hygiène, l'absence d'État de droit et d'autres points qui sortent du champ d'application du programme iTSCi et par conséquent ces informations ne sont pas publiées car l'iTSCi ne peut se permettre de vérifier les affirmations faites par les entreprises sur ces questions. Quoique les WRAC aient inclus d'autres remarques générales concernant la traçabilité, les vols et les coûts, celles-ci ne semblaient pas apporter beaucoup de nouveaux éléments d'information non encore décrits dans le texte principal des rapports qui ont été mis en ligne intégralement, tout comme d'autres commentaires publics couramment émis par ces mêmes entreprises.

L'iTSCi n'a pas donné à Tinco l'ordre d'enlever les WRAC, mais a demandé si la compagnie voulait bien que nous mettions le rapport en ligne sans le WRAC, ou si elle préférerait que le WRAC soit inclus (ce qui aurait impliqué l'expurgation des points ne relevant pas du Guide de l'OCDE). Le représentant de Tinco a confirmé que le rapport pouvait être mis en ligne sans le WRAC. Si les sociétés avaient souhaité que les WRAC soient rendus publics, elles auraient pu nous l'indiquer, et/ou elles auraient pu les publier sur leurs propres sites web ; étant donné qu'il s'agit d'entreprises relativement importantes, on pourrait penser que cela est dans la mesure de leurs capacités. <http://www.tincogroup.com/operations.php>

Vous remarquerez que le rapport de Rutongo comportait des mentions par la société des prix de l'étain et des coûts, mais des informations similaires sur les prix du tungstène ne figuraient pas dans le rapport d'ETI. Ceci illustre le point mentionné plus haut : les informations commerciales et concurrentielles varient au cas par cas selon les minerais ou la situation.

Vous aurez peut-être aussi remarqué que les rapports ne faisaient référence à aucun incident, par exemple, le rapport d'ETI ne mentionnait pas l'incident RW/2015/0045 concernant le fait que du personnel de l'entreprise remplissait les entrées dans les registres à la place des agents du GMD, et ne retournaient pas les exemplaires des registres à l'iTSCi alors que l'entreprise rapportait par ailleurs aux acheteurs que toutes les procédures étaient suivies correctement. Certaines phrases du WRAC comme par exemple « Les registres sont envoyés chaque semaine aux bureaux du GMD » étaient connues de l'iTSCi pour être incorrectes, ce qui illustre les problèmes de tiers publiant des informations qui pourraient contenir des déclarations incorrectes, ainsi que les limites en matière de fiabilité lorsque l'on utilise des rapports publics des sociétés dans une évaluation détaillée des fournisseurs/chaînes d'approvisionnement.

Trading Services Logistics

Vous observez que selon TSL, il a été conseillé à l'entreprise de retirer des informations – surlignées en rouge par l'entreprise dans le document joint – de la partie consacrée aux risques dans son rapport 2015 sur le devoir de diligence « pour des raisons de confidentialité ». Toutefois, à notre avis, les informations qu'il leur a été conseillé de retirer ne semblent être ni confidentielles ni sensibles commercialement parlant.

TSL avait initialement fourni un rapport en anglais. Il était très similaire à celui de 2014 et il leur a été demandé de mettre le document à jour en ajoutant les activités récentes. Environ une semaine plus tard, TSL a fourni un rapport 2015 mis à jour, en français, mais on leur a alors demandé de retirer les noms des fournisseurs et

autres coordonnées, comme mentionné précédemment. Une fois cela accompli, une nouvelle version actualisée du rapport a été mise en ligne.

Aucune des versions du document que nous a fourni TSL ne contient les passages que vous avez surlignés en rouge dans le document que vous nous avez envoyé. Nous n'avons pas suggéré de retirer ces passages, et ne l'avons pas fait nous-mêmes, ils ne se trouvaient pas dans nos versions. Nous sommes sûrs que vous n'ignorez pas que les documents de la région sont relativement peu fiables et il s'agit sans doute d'une confusion typique au niveau des documents.

Conclusion

L'iTSCi n'a pas demandé l'expurgation des informations non commerciales ou non confidentielles en question.

Réponse de GW en date du 28 avril 2017

Nous vous sommes reconnaissants pour le temps que vous avez pris pour répondre aux trois questions que nous avons posées dans notre courrier précédent.

1. PPE : Nous prenons note du fait que vous considérez les questions relatives aux PPE comme entrant dans l'esprit du Guide OCDE, toutefois nous ne pouvons pas baser des interprétations sur un esprit ou une intention possibles. Il n'est pas explicitement fait référence aux PPE dans le corps du Guide OCDE, ainsi l'iTSCi n'a pas de politique relative aux PPE. Néanmoins, nous pourrions communiquer vos conseils à nos membres et préciser qu'ils peuvent eux-mêmes souhaiter appliquer un devoir de diligence renforcé dans le cadre de leurs propres responsabilités.
2. Occurrences multiples d'un même incident : Oui, nous pouvons confirmer que les vols à Rutongo et des cas similaires qui peuvent se répéter sont regroupés et enregistrés sous un seul numéro d'incident plutôt que d'avoir un seul incident par rapport. Un grand nombre d'incidents comportent des facteurs et problèmes multiples. Pourriez-vous avoir l'amabilité de confirmer que vous n'avez pas identifié d'incidents spécifiques liés aux risques que vous pourriez porter à notre connaissance ?
3. Manque de clarté de l'objectif : Nous vous conseillerions, lorsque vous contactez des entreprises, de spécifier clairement si votre recherche porte sur le Guide OCDE ou sur d'autres aspects de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Cela constituerait une approche plus transparente. Autre exemple, au cours de votre visite dans les locaux d'ITRI au printemps 2017 nous avons eu une discussion sur les raisons pour lesquelles GW incluait l'Ouganda dans son étude mais pas le Burundi. Il semblerait au vu de la publication du récent rapport qui comprend d'amples informations sur APRU qu'il y avait d'autres travaux en cours que vous n'avez pas divulgués à ce moment-là. À l'avenir, nous apprécierions d'être tenus au courant d'éventuelles études transversales en cours, si elles ont un rapport avec les requêtes/discussions.

Comme précédemment, nous serions heureux que vous incluiez l'intégralité de cette lettre dans votre rapport plutôt que de n'en citer que des extraits. Si cela n'est pas possible, veuillez nous faire connaître votre intention car il est alors probable que nous publiions aussi cette réponse en ligne.

Nous avons hâte de lire la version finale de votre rapport car il est clair qu'un volume de travail considérable a été accompli pour réaliser cette étude. Nous pensons que les entreprises seraient intéressées de comprendre les ressources potentielles qui peuvent être nécessaires pour conduire des recherches sur une chaîne d'approvisionnement en s'appuyant sur les rapports publics comme vous l'avez fait, et nous vous serions

reconnaisants si vous pouviez nous donner un budget indicatif pour les activités que GW a menées sur ce sujet afin que nous puissions les en informer.

Nous espérons sincèrement que vous trouverez les informations ci-dessus utiles. Si vous avez des questions complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter avant la publication de votre rapport.

Avec nos meilleures salutations,



Kay Nimmo, ITRI
Au nom du Comité de Gouvernance du Programme iTSCi



Roland Chavasse, T.I.C.